

➔ Nous remettons au prochain numéro, la fin de la Biographie de Mr. de CORMENIN, et la suite du DERNIER DES GROGNARDS.

DÉBATS PARLEMENTAIRES.

Séance du 14 avril.

M. Chauveau fait motion pour l'impression de la requête du Révd. George Lemoine et autres habitants du comté de Québec, demandant que le gouvernement achète le pont Dorchester sur la rivière St. Charles et le mette sous le contrôle des syndics des chemins à barrières d'après les dispositions de la 8e vict. ch. 55.

Toute instruction lui était enlevée sur ce sujet, et n'ayant pas même pu d'après les règles parlementaires commenter la réponse défavorable donnée par le procureur général à la demande contenue dans cette requête, M. C. a recouru à cette motion pour donner publicité à ce qu'il considère une criante injustice commise envers ses constitués. Ce que demandaient les pétitionnaires n'était pas une faveur, c'était un simple acte de justice.

Des lettres patentes en date du 22 avril 1789 accordaient à Nathaniel Taylor et autres un privilège exclusif pour un pont sur la rivière Saint-Charles; ce privilège accordé pour l'espace de 50 années est maintenant expiré, mais diverses ordonnances et statuts du Bas-Canada en accordant ce privilège en faveur de MM. Smith et Anderson, et particulièrement la 59e Geo. 3. ch. 28, ont pourvu à ce que le gouvernement achetât à l'expiration des 50 années le pont tel qu'il se trouverait alors. On en a conclu que le privilège ne serait réellement expiré que lorsque le pont aurait été acheté. Cette objection a été faite à une requête de la part des citoyens de Québec demandant la permission de construire un pont libre sur la rivière Saint-Charles. Le comité de cette chambre auquel fut référé cette requête l'année dernière n'a pu prendre sur lui de décider cette question le seul moyen, le plus juste envers tout le monde, le plus expéditif, celui qui mettrait fin à toute litigieuse, celui que la loi indique pour se tirer de cette difficulté; c'est l'acquisition du pont par la province.

C'est tout ce que demandent les pétitionnaires: il n'y aurait rien de surprenant, ni assurément, rien de trop exigeant de leur part s'ils demandaient la construction d'un ou de plusieurs ponts par le bureau des travaux publics sur la rivière Saint-Charles. Le bureau des travaux publics a construit des ponts et pratiqué des chemins dans tous les coins les plus obscurs du Haut-Canada; on a fait à même les deniers provinciaux, dans le seul district des Trois-Rivières, cinq grands ponts qui ont coûté des sommes énormes, il n'y a aucune raison de ne pas en faire autant à Québec, mais nous ne demandons pas même que l'on fasse pour nous ce que l'on fait pour les autres: nous demandons seulement qu'on nous laisse faire. La législature a jugé à propos d'établir un monopole sur une rivière qui coule auprès, et qui j'espère bientôt coulera au milieu d'une grande ville: nous lui demandons qu'elle rachète ce monopole.

Le simple bon-sens, la simple équité, lui en feraient un devoir; quand même les dispositions de cinq ou six statuts ne le prescriraient point. Cependant la réponse que nous donne l'administration après avoir été interpellée plusieurs fois cette année et l'année dernière; après avoir pendant deux ans pris le sujet dans sa très sérieuse considération, c'est que l'état des finances ne lui permet point d'accorder cette demande cette année.

L'état des finances! Et qui l'a fait cet état des finances? qui a jeté les trois quarts des revenus du pays dans ce canal de Welland, par lequel il semble que tout le trésor public doit passer? l'administration a-t-elle bonne grâce à se défendre sur l'état des finances, lors qu'elle est prête à recommander un vote d'une centaine de mille louis pour l'érection d'édifices publics à Montréal? lors qu'elle trouve de pareilles sommes, ne pourrait-elle pas trouver cinq ou six mille louis, non pas pour faire un présent, mais pour acquitter une dette contractée, il y a plus d'un demi-siècle envers les habitants de mon comté?

Il y a dans cette chambre un honorable membre dont le comté porte le nom du pont en question. Cet honorable membre n'est pas précisément dans le cabinet; mais il est auprès du cabinet. Dans la fameuse adresse de cet honorable membre à ses électeurs, il était question de grande amélioration, dans le district de Québec, si longtemps négligé. (Écoutez!) Si longtemps négligé, était le mot. Assurément que l'honorable membre nous donne pour commencer un bel exemple de la grande influence qu'il devait exercer en faveur de ce pauvre district de Québec, si longtemps négligé! (Écoutez! écoutez!)

Le grief dont se plaignent les habitants du comté de Québec ne serait supporté patiemment par aucune autre localité dans la province. Les taxes sur le pont Dorchester sont exorbitantes; jointes au péage de la barrière, et au péage des autres ponts ils forment pour les habitants de la côte du Nord, un impôt de cinquante pour cent, sur les produits agricoles qu'ils vendent à la ville. Un habitant de St. Joachim par exemple a un écu de péage à payer pour venir à Québec; bien souvent ce qu'il apporterait au marché ne se vendrait qu'une ou deux piastres. La conséquence est qu'il reste chez lui. Les taxes des deux ponts et de la barrière pour les habitants de l'Ange-Gardien, dans le comté de Montmorency, s'élève à quarante sous; sur un voyage de chaux qui se vend trois chelins, et 5d. au plus, on voit que c'est cinquante pour cent, et au moins trente pour cent, même pour un habitant de Beaufort; dix-huit sous ou un chelin de péage est encore beaucoup plus qu'il ne faudrait.

M. Chauveau termine en disant qu'il a fait son devoir envers ses constitués, en exposant les faits tels qu'ils sont devant la chambre. Il laissera le pays juger de la justice que l'on rend au comté de Québec, surtout lorsqu'on compare la modicité de sa demande avec les milliers de louis dépensés chaque année dans les autres parties de la province.

M. AYLWIN.—Je concours entièrement. M. l'Orateur, dans les remarques que vient de faire mon honorable ami qui représente le comté de Québec. Nous avons encore eu ce soir une exemple de la manière dont est traité la partie du pays que nous habitons.

Je me trouve singulièrement situé au sujet de cette affaire du Pont Dorchester. J'ai eu occasion, comme avocat, de soutenir les droits de MM. Smith et Anderson. J'entretiens aujourd'hui, comme membre de cette chambre, la même opinion légale que j'entretiens alors. Je crois qu'il serait souverainement injuste de priver les propriétaires du pont du privilège qui leur a été accordé. Mais je suis autorisé à déclarer de la part de MM. Smith et Anderson, que bien loin de s'opposer à l'extinction du monopole créé en leur faveur, ils sont prêts à se conformer à la clause du statut qui a rapport à cet objet. Ils seront satisfaits de tout arbitrage que le gouvernement voudra indiquer; ils sont prêts à s'en rapporter à quelque tribunal que ce soit dans

ce pays pour la liquidation de leurs droits. Bien loin de mettre des obstacles à ce qu'ils considèrent un acte de justice envers leurs concitoyens, ils faciliteront le règlement de cette affaire de tout leur pouvoir.

L'administration ne devrait-elle pas avoir honte de refuser au comté de Québec une aussi mince allocation que celle qui lui est demandée; surtout quand on songe au gaspillage qui se fait tous les jours pour des objets d'une bien moindre importance! Quoi, la petite ville des Trois-Rivières, le petit bourg des Trois-Rivières, que représente l'honorable président du conseil, a eu des ponts tant qu'il en a voulu; ces ponts ont été deux fois brisés et emportés par la glace, et on les a rebâties chaque fois à une dépense énorme; on a dépensé beaucoup plus que ne vaut la ville des Trois-Rivières elle-même; et pour une ville comme Québec, le bureau des travaux publics, ne construira pas un seul pont, pour qu'elle puisse communiquer avec les campagnes qui l'environnent? Il est vrai que la petite ville des Trois-Rivières a toujours été heureuse dans le choix de ses représentants; avant l'honorable président du conseil, c'était l'honorable procureur-général d'alors, qui alors tenait l'honorable président du conseil sous les verrous, et dépensait tout l'argent qu'il pouvait pour son bourgpourri. (Ici M. Aylwin est appelé à l'ordre.)

Je me souviens volontiers, M. l'Orateur à votre décision, et pour me résumer je dois ajouter que la conduite de l'administration dans cette circonstance est tout ce que l'on peut imaginer de plus honteux et de plus scandaleux. Lorsqu'on se rappelle ce qui a été dit l'année dernière à l'honorable membre pour le comté de Rimouski, on voit que c'est un parti pris chez l'administration, de tout refuser aux comités qui sont représentés par des membres de l'opposition. Si c'est là ce qu'on entend par gouvernement responsable, c'est le système le plus corrompu et le plus corrupteur qu'on puisse imaginer (très bien! très bien!)

Les honorables membres qui siègent sur les bancs ministériels devraient rougir d'une pareille corruption. Surtout un de ces honorables membres. Je fais allusion à un honorable membre qui n'a encore rien dit dans cette chambre, mais qui a beaucoup entendu (écoutez! écoutez!) Quant à l'honorable président du conseil, je ne lui conseille pas de venir à Québec de si tôt, je ne lui conseille pas surtout de venir passer sur le pont Dorchester....

Pourquoi? — Pourquoi? (attention marquée.) Pourquoi, demandent les honorables membres? Parce qu'il lui faudra payer pour passer! (Rires prolongés.)

Après quelques remarques de M. Gowen et du Col. Prince, qui dirent que l'on payait sur tous les chemins et les ponts dans le Haut-Canada; qu'il fallait bien payer pour avoir de beaux chemins; à quoi il fut répondu que l'on payait encore beaucoup plus cher à Québec pour en avoir de mauvais; l'impression de la requête fut ordonnée et l'on passa aux ordres du jour.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

PROCÉDÉS

Lundi, 13 avril.

Sir Allan McNab lit une lettre à la chambre, demandant la permission de s'absenter.

M. Draper fait motion que la demande de M. l'Orateur lui soit accordée.—Passé.

M. Draper fait motion, secondé par M. Aylwin que l'honorable A. N. Morin soit prié de prendre le fauteuil pendant l'absence de l'Orateur.—emporté.

M. Morin ayant été conduit au fauteuil, fait ses remerciements à la chambre, et la chambre, s'ajourne pour quelque temps.

Au bout d'une heure la chambre se met en séance.

67 pétitions sont présentées.

Les pétitions suivantes sont lues.

De Wm. Dawson et autres, demandant une aide pour compléter le chemin de la Pointe-Lévi à Kennebec.

De J. O. Chevretils et autres, pour la construction de ponts sur les rivières Yamaska, St. François et Nicolet.

Des juges de circuit du district de Québec pour un octroi pour dépenses de voyages, passées et futures.

Du conseil municipal de St. Hyacinthe pour rappel des lois relatives aux chemins d'hiver.

De Messire Lamarre et autres, de Ste Jeanne de l'Île Perrot, demandant une aide pour certaines améliorations.

Des Sœurs de Charité de l'hôpital-général de Montréal (Sœurs Grises), demandant à être autorisées à vendre une partie de leur propriété.

De Messire Ducharme et autres, demandant que le bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne soit établi à Ste. Thérèse de Blainville.

Mardi, 14 avril.

Après le départ de l'Administrateur, de la Salle du Conseil, les membres retournent à la Chambre de l'Assemblée Législative.

L'honorable Orateur remet au Président du Comité de l'élection de Middlesex, le témoignage pris par les Commissaires sur la dite élection.

M. l'Orateur met devant la Chambre les comptes du Surintendant des Cullers pour 1843.

Aussi, un état des propriétés possédées par l'Institut des Artisans de Montréal.

Aussi, un état des affaires des Banques et des Bureaux d'Assurance, reçus conformément à l'ordre de la Chambre.

13 pétitions sont mises sur la table.

M. le Procureur-Général Smith présente un bill pour amender la loi des Banqueroutes.—Seconde lecture mardi.

M. le Procureur-Général Smith propose que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'adopter des mesures pour rebâtir le Palais de Justice à Montréal, d'acheter le terrain et de prélever les fonds nécessaires à cet objet.

M. Cayley propose que la chambre se forme en Comité, pour considérer la convenance de rappeler les lois relatives aux distilleries.

M. Tachereau présente un bill pour obliger

les tmoins à comparaître devant les magistrats en certains cas. Seconde lecture Mardi.

Aussi, un bill pour amender la loi dans les cas de faux; seconde lecture mardi.

M. Moffatt propose une adresse pour avoir copie de tous rapports ou autres communications faits à l'exécutif par l'institution royale, depuis la dernière session, relativement aux affaires du collège McGill, aussi copie de la correspondance entre l'exécutif et le secrétaire colonial, et entre le premier et le principal ou les directeurs du collège McGill, pour des mêmes fins.

Mercredi, 15 Avril.

Pétitions lues, Des habitants, de St. Thomas, l'Îlet, etc., demandant que les ressources du Saguenay ne soient pas sujettes à un monopole.

Des habitants du comté de Rimouski, et autres, demandant qu'il soit établi un marché une douane, etc. à la Rivière du Loup, district de Québec.

Pétitions reçues. De madame Lane demandant une pension.

De Guy Hamilton et autres maçons, demandant à être exemptés de garantir la durée des ouvrages.

Des habitants de Montréal, et autres, demandant que la traverse Longueil ne soit pas mise sous le contrôle des syndics des chemins à barrière de Longueil et Chambly.

Du conseil municipal d'Hochelaga, pour les mêmes fins.

Autre pétition pour l'établissement d'un collège dans le Haut-Canada.

Des habitants de Bytown, pour un acte d'incorporation.

De Jeffrey Hale, et autres de Québec, demandant une aide pour reconstruire certains édifices détruit par les incendies.

De Wm. Evans, et autres, demandant des amendements à l'acte des barrières.

Plusieurs pétitions relatives aux réserves du clergé.

De Féréol Roy et autres, demandant que le privilège de la traverse devant Québec ne soit pas accordé à M. Patton.

Pétitions référées.

De W. Renford et autres, au sujet des réserves du clergé au comité spécial de la pétition de la société de l'église de Toronto ainsi que plusieurs pétitions au sujet des réserves du clergé.

Celle des habitants de Bathurst, pour avoir un professeur d'agriculture et de chimie agricole, à un comité spécial.

De Pierre Besse et au pour amendements à l'acte des chemins, à un comité composé de MM. Bleury, Franchère, Armstrong, Colville, Boutillier, Jobin et du moteur.

De Gabriel Marchand pour amender le bill d'agriculture soit référée à un comité composé de MM. Lemoine, Armstrong, Colville, Franchère, et du moteur.

De Alin et autres, au comité de la pétition des habitants de Gaspé, au sujet de l'enregistrement des mariages.

La pétition de William Evans, au comité sur la pétition de Héli et autres.

Mr. Smith introduit un bill pour rebâtir le Palais de Justice.—Seconde lecture mardi.

Mr. Colville introduit un bill pour incorporer la compagnie du chemin de Huntington.—Seconde lecture mardi.

La chambre se forme en Comité sur le bill des Ecoles du Haut-Canada. Mr. Chabot au fauteuil.

Mr. Foster demande à introduire un bill pour autoriser la Société des Old Fellows à acquérir des biens fonds dans cette Province.

Mr. Cauchon s'oppose à l'introduction de ce bill, avant qu'on ait fait connaître à la chambre ce qu'était la société en question. Il trouvait ridicule d'incorporer une société dont on ignorait complètement la constitution et les réglemens.

Il voulait bien croire que tous ses membres étaient des hommes irréprochables: il n'avait même aucun mauvais soupçon contre les Orangistes qu'il croyait tous y compris même leur chef tactes de corps et d'esprit; mais s'il tenait à ce que la chambre se refusât de légiférer au sujet de toute société secrète.

Mr. Cauchon fut interrompu diverses fois par le membre pour Peterborough. Après quelques paroles, il en appela aux voix et la chambre se divisa.

Dans la minorité se trouverent MM. La Fontaine, Drummond, Dewitt, Cauchon, Jobin, Chauveau, Franchère Nelson.

Mr. Cameron proposa qu'il soit présenté une Adresse à Son Excellence, demandant un état des personnes nommées à des emplois publics, et de leurs salaires respectifs.

M. Moffatt présente son bill pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique. Seconde lecture lundi.

Sur motion de M. Roblin, un congé est accordé à M. Cameron.

M. Cauchon propose une adresse pour avoir copie de toute correspondance entre l'exécutif et Joseph Simpson, se plaignant que la Maison de Trinité de Québec a justement refusé son certificat de qualification comme pilote, et entre le gouvernement et la maison de la Trinité à ce sujet.

M. Chalmers propose une adresse pour avoir copie de toute communication du secrétaire colonial, relatives à la suspension de la vente des réserves du clergé.

M. Lantier propose une adresse pour avoir copies des soumissions faites pour le loyer des droits à percevoir au chemin de bois des Cascades, pour l'année courante, commençant au printemps de 1845, avec les noms et date, etc.

Permission d'absence est accordée au colonel prince.

M. McDonald de Kingston présente un bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de l'île Wolfe, Kingston, et Toronto. Seconde lecture lundi.

M. Aylwin propose une adresse pour avoir un état des licences pour couper du bois sur les terres de la couronne dans le Saguenay, avec les noms des personnes licenciées.

M. Chabot propose une adresse pour copies de toutes correspondances entre le conseil exécutif, la maison de la trinité, et la corporation de Québec, au sujet du cul-de-sac, à Québec, depuis le 1er janvier 1840.

M. Laurin présente un bill pour allouer certains honoraires aux avocats comparaisant devant les cours des commissaires à Québec, Montréal, et Trois-Rivières; seconde lecture mercredi prochain.

M. Macdonald de Kingston présente un bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer entre Montréal et Lachine. Seconde lecture lundi.

Sur motion de M. Chauveau la chambre ordonne que Messire G. Lemoine, et autres, demandant que le pont Dorchester soit acheté par le gouvernement, soit imprimée.

Conseil Législatif,

CONFIRMATION PAR LORD CARTCART DE LA NOMINATION DE L'HON. MR. MORIN COMME ORATEUR DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

Confirmation par lord Cathcart de la nomination de l'hon. A. N. Morin comme orateur de la chambre d'Assemblée.

Mardi après-midi, à 3 heures, le Très-Honorable Comte de Cathcart, administrateur de la Province, s'est rendu à la maison du parlement, pour signifier son approbation du choix qu'avait fait la chambre d'Assemblée, de l'hon. A. N. Morin, comme orateur temporaire, durant l'absence de sir Alan MacNab.

Nous donnons plus bas l'adresse du nouvel orateur et la réponse de Son Excellence. Son Excellence était accompagnée d'une garde d'honneur des Dragons Légers de la reine, sous le commandement du capt. Jones, et son arrivé ainsi que son départ furent marqués par les honneurs ordinaires.

À 3 heures, l'huissier de la verge noir parut et annonça à la chambre d'Assemblée que Son Excellence la barre de la chambre du conseil législatif.

Les membres de la chambre s'y étant rendus, M. l'Orateur s'adressa à Son Excellence dans les termes suivants:

Qu'il plaise à Votre Excellence, "L'Assemblée législative, ayant, à la demande de leur orateur, sir A. N. MacNab, chevalier, pour la raison assignée par lui, d'un malheur domestique d'une nature sérieuse et imminente, accordé la permission de s'absenter de son siège, j'ai l'honneur d'exposer qu'il a pû à la dite chambre me nommer pour être son orateur, jusqu'au retour de sir A. N. MacNab.

"Si, dans l'exécution des importants devoirs que j'ai à remplir, il m'arrivait de tomber dans l'erreur, j'espère que la faute en sera imputée à moi seul, et non à l'Assemblée dont je suis le serviteur, et que tant que j'aurai l'honneur de remplir cette place élevée et importante, il ne surviendra rien qui sera de nature à affecter ou diminuer cette harmonie entre les différentes branches de la Législature, qui a jusqu'ici si heureusement prévalu."

A cela l'Orateur du conseil fit la réponse suivante:

"Je suis commandé par Son Excellence l'Administrateur du gouvernement de vous déclarer qu'il reçoit la communication que vous venez de faire avec une pleine confiance dans la sagesse et le jugement de l'Assemblée qui vous a ainsi choisis pour être son orateur durant l'absence de Sir A. N. MacNab."

Mercredi, 3 avril.

L'hon. M. Goodhue prit son siège.

Plusieurs pétitions furent présentées.

L'hon. J. Morris présenta le rapport du comité spécial sur le bill de l'hon. C. Jones, recommandant des amendements. Pour être considéré jeudi.

Le bill pour secourir Mme Vanzandt fut présenté pour être lu une troisième fois, mais sur la recommandation de MM. Morris et Gordon, il fut référé à un comité composé de MM. Bru-néau Gordon et J. Morris.

Le bill de la dette du district de Niagara fut lu une seconde fois. Troisième lecture jeudi.

Jeudi, 9 avril.

Un message fut reçu de la chambre d'Assemblée priant M. DeLery, Assistant Greffier d'assister comme témoin devant un comité—Accordé.

Le bill au sujet de Mme Vanzandt fut reçu et renvoyé pour être considéré lundi.

Le bill pour faciliter le transport de la propriété dans le Haut-Canada fut lu une seconde fois, et référé à un comité spécial composé des hon. MM. McGill, Goodhue, Hamilton, Gordon, et le receveur-général Morris.

Lundi, 13 avril.

Le conseil ayant disposé des affaires de routine, l'hon. M. Hamilton présenta une pétition des directeurs de la banque commerciale du district de Midland, demandant le rappel de l'acte imposant 1 par cent sur le papier de banque.

L'hon. M. McGill dit qu'il pensait que la taxe dont on se plaignait dans le bill était très onéreuse et imposée sur un faux principe: la taxe devrait être imposée sur les dividendes, et non sur la circulation, quoique considérable, ne doit produire qu'un petit profit. Il recommandait donc la pétition à l'attention du gouvernement.

Les messagers vinrent de la chambre d'Assemblée et présentèrent un bill rappelant les chemins d'hiver dans les districts de Québec, de Gaspé et la partie de celui des Trois-Rivières renfermée dans le district municipal de Portneuf. Seconde lecture mardi.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

L'ART DES CHRONIQUES.

La mode de faire des chroniques se manifestant tous les jours de plus en plus chez la jeunesse Montréalaise, je crois qu'il devient nécessaire de régler, établir et statuer la manière dont il faut s'y prendre pour réussir infailliblement en ce genre d'écriture. Nous avons déjà, il est vrai, un grand nombre de modèles, d'exemples de ce genre de littérature au Canada, à Montréal surtout, (les exemples sont tous venus avant les préceptes;) mais à ceux qui ne sont pas directement sous une étoile chroniqueuse, il faut des principes arrêtés, une recette pour ainsi dire.

Voici donc, quand vous vous sentirez tourmenté par l'idée d'écrire une chronique, comment vous devrez vous y prendre:—

D'abord, fait-il beau? fait-il mauvais? demandez-vous cela souvent et à plusieurs reprises, car c'est un point très essentiel; ensuite, a-t-il fait beau? a-t-il fait mauvais? a-t-il plu, gelé, neige, grêle, tonné? La glace (n'oubliez pas la glace,) est-elle partie? part-elle? va-t-elle partir? discutez un instant cette question, comparez-la, si vous le voulez cette glace partie, partant ou devant partir, à un immense champ de bataille le lendemain d'un combat; et puis, dites avec un air de satisfaction: Enfin le printemps que nous n'avions pas eu depuis près d'une année, est de retour; la belle saison est arrivée. Quand vous serez rendu aux chaleurs, à la poussière, vous nous le direz, mais vous nous le direz d'une manière ample, très détaillée; vous nous plaindrez de la corporation, (si corporation il y a alors,) de ce qu'elle n'arrose pas nos rues assez régulièrement. L'automne vous nous parlerez de l'éternelle feuille morte et sèche, emporté par un gros vent du nord sur un gazon jaunissant; vous direz que tout le monde à cette saison de tristesse, se sent pris d'un vertige mélancolique qui le porte à vous ne savez quoi.

L'hiver vous avez un champ vaste, encore de la glace, de la neige jusqu'aux oreilles, (gare à ces dernières,) des bals dont vous vantez la magnificence si vous y êtes invités, et que vous passez sous silence, si l'on vous a oublié, remplaçant ce que vous auriez écrit dans l'occurrence contraire, par un grand nombre de petits points. Je dois remarquer, en passant, que des petits points dans une chronique, c'est toujours très piquant, et que ça veut toujours dire beaucoup plus que ce qu'on voudrait dire.

Quand vous avez épuisé les saisons, saisissez toutes les accidents au collet et faites-en des catastrophes épouvantables. Si, par exemple, la nuit, un individu se trouvant par hasard dans la rue en état d'ivresse, est conduit à la police, faites-en une affaire d'état considérable, plaignez-vous encore de la corporation, de la police, du ministère alors existant, de l'univers en un mot.

S'il arrive que deux ou trois personnes de votre connaissance soient sur le point de se marier, dites qu'enfin tous les vieux garçons ont pris le sage parti d'en finir avec le célibat, et que cet événement a lieu à telle époque; prophétisez à outrance, c'est de bon ton en chronique.

Si la providence vous a tellement favorisé que de vous donner l'idée de faire une chronique pendant la session du parlement, vous êtes le plus heureux des chroniqueurs. Vous pouvez mesurer tout à votre aise la dimension de chaque figure parlementaire, dire si M. A. en parlant se tient sur une jambe ou sur l'autre, ou sur les deux à la fois; si M. B. est absent ou malade, s'il y a plus d'habit de chasse du côté ministériel que du côté de l'opposition. Vous dites et redites à chaque ligne les mots de libérateur, torie loose-fish, vous criez à tout propos à la honte, à l'infamie, au deshonneur; vous dites force injures à tous les membres qui sont du parti politique dont vous n'êtes pas, le tout à tort et à travers, cela ne fait rien, pourvu qu'à la fin vous ayez une colonne de chronique.

Quand vous avez dit tout ce qui vous a passé par la tête, ou a passé par la tête des autres, que vous êtes épuisé de matière, que vous avez exagéré, grossi, boursoufflé tous les événements, tous les accidents, toutes les opinions, tout n'est pas encore fini, il faut donner une dernière couche de vernis à votre chronique. Prenez huit à dix pouds que vous distribuez avec art dans le cours de votre morceau littéraire, mettez y quinze à vingt points d'admiration, (j'en ai vu jusqu'à trente dans une seule colonne,) dix à douze phrases incidentes, trois ou quatre calembourgs, et vous avez une excellente chronique.

Mais je me trompe, tout n'est pas encore terminé; il faut encore un titre et une signature à ce que vous avez fait. Le titre et la signature ne sont pas choses indifférentes. Si donc, après avoir écrit, vous êtes satisfait de vous-même, quoique vous soyez incompréhensible, et que vous n'ayez pas même écrit en français, intitulez cela Chronique Montréalaise, publiez-le dans le Journal de Québec, et signez L. L. Si vous écrivez passablement bien, mais que vous nous parliez dans vos chroniques de choses qui n'intéressent que vos amis intimes, et que vous vous efforciez sans cesse de faire des jeux de mots et des calembourgs, quand même, prenez pour titre Chronique Canadienne et signez P. Si vous croyez plus bête que vous n'êtes, que vous tachiez d'imiter P. quand vous feriez mieux d'écrire comme vous-même, et que vous racontiez de vieilles farces usées depuis longtemps dans les bureaux de vos amis, intitulez-vous "Une chronique" et signez C. Enfin, si ce que vous venez d'écrire ne veut rien dire du tout, mais que vous croyiez vous apercevoir que vous auriez bien voulu faire rire, quoique ça ne soit pas drôle, pourvu que vous ayez la conscience de l'insignifiance de votre œuvre, prenez un titre..... un titre curieux..... L'histoire d'Hochelaga, par exemple, et ne signez qu'un L.

Ces quelques préceptes auront, je l'espère, le bon effet de faire naître un nombre suffisant de nouveaux chroniqueurs, et ainsi de faire cesser le monopole des chroniques dont quelques individus s'étaient impitoyablement emparés, au détriment du bon public.

Alph. P.

La ligne du peuple.—Le nouveau bâtiment destiné à compléter cette ligne, qui est maintenant en construction au chantier de M. Munn à Saint-Roch, est un objet d'admiration pour tous ceux qui le visitent, non seulement à cause de ses dimensions colossales, mais aussi de la symétrie et de la beauté de ses formes, qui font le plus grand honneur à notre habile constructeur canadien, M. P. Brunel. On lui a conféré le nom de John Munn, en témoignage des services rendus à la compagnie et au public de Québec par notre digne et libéral concitoyen au chantier duquel il se bâtit.

Le John Munn a 312 pieds de longueur, 30 pieds 6 pouces de largeur, et 10 pieds de profondeur de cale. Il rivalisera en largeur, en splendeur et en confort avec les magnifiques bâtiments à vapeur de la rivière du Nord l'Henrick Hudson et l'Orégon, jusqu'ici sans rivaux. Ce ne sera qu'en 1er mai 1847 qu'il prendra sa place dans la ligne et que lui et le Québec commencent à transporter les malles entre cette ville et Montréal.—Canadien.